

CONTRAT D'ENTRETIEN- ANÉE 2008
MAISON DES NATIONS UNIES – SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

CAHIER DE CHARGE POUR L'ENTRETIEN

OBJECTIFS

Planifier et mettre en oeuvre de manière économiquement viable, les meilleures pratiques possibles pour l'entretien des bâtiments et des installations.

A. Brève description du bâtiment, des installations et du terrain

Bâtiment de trois étages, en brique, béton et verre localisé à l'angle de l'Avenue des Nations Unies et de la Rue Kwame Nkrumah, à São Tomé. Construction achevée en 1995, régulièrement maintenue et équipée de systèmes d'assainissement et d'approvisionnement d'eau et d'électricité propres au bâtiment. Des murs en pierre clôturent complètement le terrain, l'immeuble et ses installations.

Les installations comptent des bureaux distribués sur trois étages, une salle de conférence, une salle de communications, un dispensaire, un local pour servir de cafétéria, un parking, ainsi que des espaces de stockage.

Le bâtiment est occupé par les agences des Nations Unies qui sont une institution à but non lucratif.

B. Modalités pour la soumission des offres

Toute offre doit faire l'objet d'une lettre d'intention accompagnée du justificatif légal de l'entreprise, du CV de l'entreprise et de la structure du cadre du personnel à affecter.

Les locaux des soumissionnaires pré-sélectionnés pourront faire l'objet d'une visite afin que le Contractant puisse s'assurer de l'état des lieux et de la capacité de l'Entreprise à donner satisfaction aux tâches et services qui lui incomberont.

Le candidat procédera à des entretiens avec le Comité interne aux Nations Unies pour toutes informations ou précisions jugées nécessaires.

C. Description des tâches

- Entretien du toit du parking couvert des voitures.
- S'assurer du bon fonctionnement des climatiseurs et signaler s'il y a lieu de remplacer des pièces accessoires.
- Veiller à ce que toutes les ampoules brûlées soient remplacées immédiatement.

- Etre en charge de tous les travaux d'électricité, de plomberie et de charpenterie.
- Etre en charge de tous les petits travaux tels que: suspension des cadres, retouches de peinture, déménagement des meubles d'un bureau à l'autre,
- Faire procéder à une inspection des extincteurs déjà disponibles et signaler à la personne en charge de l'administration s'il y a lieu de faire procéder à leur changement ou à leur révision.
- Donner des cours au personnel des Nations Unies sur l'utilisation de ces extincteurs ainsi qu'aux agents de sécurité.

D. Modalités d'exécution

- L'entreprise sélectionnée fournira le personnel adéquat.
- L'entreprise aura à sa charge l'acquisition et la gestion des produits d'entretien
- L'entreprise définira en concertation avec le contractant les horaires pour le personnel en charge de l'entretien.
- La direction de l'entreprise devra effectuer des visites hebdomadaires au sein des locaux, accompagnée par la personne responsable aux Nations Unies afin de s'assurer que le travail est bien fait.
- Dans le cas de travaux majeurs, la direction de l'entreprise devra en faire le constat et en informer par écrit les Nations Unies très rapidement afin que les dispositions nécessaires soient prises en temps voulu sans créer des risques de détérioration inutile.
- Pour les travaux d'entretien des bâtiments et des équipements, les accessoires seront fournis par le contractant.

E. Responsabilités

- L'entreprise fournira les uniformes nécessaires à son personnel ainsi que les équipements nécessaires à la bonne marche des travaux.
- L'entreprise sera en charge de la distribution des produits d'entretien à son personnel.
- L'entreprise sera tenue de respecter les règles de confidentialité et de respect.
- L'entreprise sera tenue responsable de tout dégât provoqué par son personnel ainsi que de tout vol en larcin signalé.